



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRESENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVE - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIFS DES GARDERIES ET ATELIERS PÉRISCOLAIRES  
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 -**

*Madame Nicole MASSON, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

L'organisation d'activités périscolaires est l'un des volets incontournables de la politique en faveur de la jeunesse de la ville d'Andernos-les-Bains, dont la détermination a été clairement exprimée au travers du Projet Educatif Local. Ce dispositif encourage notamment les activités de découvertes sportives, culturelles et artistiques en dehors des heures scolaires.

Pour l'accueil périscolaire (garderies), les tarifs appliqués en 2011 restent inchangés, à l'exception des « hors communes ».

A compter de l'année scolaire 2011/2012, les ateliers périscolaires fonctionneront deux semaines supplémentaires. Calculés sur la base d'un coût horaire des garderies périscolaires, nous vous proposons les nouveaux tarifs suivants :

Quotient familial	Accueil périscolaire/h	A.T.E./Annuel (1 atelier par semaine)	A.T.E./Annuel (2 ateliers par semaine)
- de 380	0,66 €	25,80 €	51,60 €
De 380 à 585	0,71 €	27,70 €	55,40 €
De 585 à 838	0,77 €	30,10 €	60,20 €
De 838 à 1117	0,82 €	32,00 €	64,00 €
De 1117 à 1275	0,87 €	34,00 €	68,00 €
De 1275 à 1831	0,97 €	37,90 €	75,80 €
+ de 1831	1,17 €	45,70 €	91,40 €
Communes extérieures	1,67 €	65,20 €	130,40 €

De plus, pour répondre à la demande de participation d'un enfant à un ou deux ateliers par semestre, un nouveau tarif semestriel a été créé :

Quotient familial	A.T.E./Semestre (1 atelier par semaine)	A.T.E./Semestre (2 ateliers par semaine)
- de 380	12,90 €	25,80 €
De 380 à 585	13,85 €	27,70 €
De 585 à 838	15,05 €	30,10 €
De 838 à 1117	16,00 €	32,00 €
De 1117 à 1275	17,00 €	34,00 €
De 1275 à 1831	18,95 €	37,90 €
+ de 1831	22,85 €	45,70 €
Communes extérieures	32,60 €	65,20 €

Nous vous remercions de bien vouloir approuver les dispositions ci-dessus. »

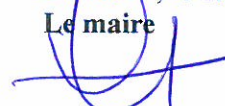
**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants présents ou représentés :  
APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,  
En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire



  
Ph. PÉRUSAT